

Avis de Soutenance

Monsieur Nicolas CAPUT

Géographie

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*La région, une échelle de valorisation des langues minoritaires ?
La cause du picard et du flamand occidental en Hauts-de-France*

dirigés par Monsieur Bernard REITEL

Soutenance prévue le **mardi 17 juin 2025** à 14h00

Lieu : Université d'Artois, 9 rue du Temple, 62000 Arras Maison de la Recherche

Salle : des colloques

Composition du jury proposé

M. Bernard REITEL	Université d'Artois	Directeur de thèse
M. Franck CHIGNIER-RIBOULON	Université Clermont Auvergne	Rapporteur
M. Grégory HAMEZ	Université de Lorraine	Rapporteur
M. Bernard DEBARBIEUX	Université de Genève	Examineur
M. Philippe BLANCHET	Université Rennes 2	Examineur
Mme Stéphanie CLERC CONAN	Université Rennes 2	Examinatrice
Mme Véronique BERTILE	Université de Bordeaux	Examinatrice

Résumé :

Cette thèse de géographie étudie la promotion des langues régionales dans les Hauts-de-France, le picard et le flamand occidental, à travers les actions des militant·es et des pouvoirs publics. La Région Hauts-de-France est issue d'un regroupement en 2016 entre les deux anciennes Régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais. La langue flamande n'était pas soutenue par la Région Nord-Pas-de-Calais, quand la langue picarde disposait d'un accompagnement de la Région Picardie depuis les années 1990. La création de la Région Hauts-de-France s'est traduite par une continuité de la politique de promotion de la langue picarde et un nouveau soutien au développement de la langue flamande. À la suite du vote de la loi Molac, une circulaire de l'Éducation nationale permet depuis 2021 l'enseignement de ces deux langues à l'école, faisant ainsi évoluer les enjeux de la promotion de ces langues. La thèse propose d'interroger ces dynamiques actuelles de promotion en les analysant sous l'angle de la construction des problèmes publics à partir d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de militant·es et de représentant·es des pouvoirs publics et d'observations d'événements de promotion de la langue. Les militant·es en faveur des langues régionales sont en effet des « entrepreneur·es de cause » qui ont pour objectif de transformer le risque de disparition des langues régionales en un enjeu collectif que doivent prendre en charge les pouvoirs publics. Aujourd'hui, la compétence de promotion des langues régionales est partagée entre différentes collectivités territoriales. Les entrepreneur·es de cause doivent donc interagir à plusieurs échelles différentes et cherchent à les articuler pour atteindre leurs objectifs. Les municipalités sont ainsi mobilisées en priorité pour organiser une visibilisation de la langue dans l'espace public, à travers la mise en place de signalétique bilingue. La Région, quant à elle, sert principalement de soutien financier aux deux principales associations de défense des langues régionales, l'Agence régionale pour la langue picarde et l'Akademie voor Nuuze Vlaemsche Tael – Institut de la langue régionale flamande et s'investit aujourd'hui dans la conception d'un Office public de la langue flamande. Depuis que l'État autorise l'enseignement du picard et du flamand, les entrepreneur·es de cause représentent une aide essentielle pour l'Éducation nationale, car ils et elles sont les seul·es à disposer de connaissances suffisantes de ces langues pour organiser leurs apprentissages. De ce fait, les entrepreneur·es de cause deviennent ainsi des « entrepreneur·es de politique publique ». La thèse expose le rôle structurant des discontinuités dans la promotion des langues régionales en Hauts-de-France, aussi bien des limites politiques que des distinctions linguistiques. En effet, l'ancienne délimitation entre Picardie et Nord-Pas-de-Calais inscrit pour la langue picarde une distinction dans les représentations linguistiques entre la « langue picarde » et le « ch'ti », plutôt envisagé comme un accent. La frontière franco-belge représente quant à elle à la fois un obstacle et une ressource pour les entrepreneur·es de cause en faveur du flamand occidental, qui refusent la catégorisation de leur langue comme d'un dialecte du néerlandais. La thèse permet donc d'interroger et d'analyser comment les délimitations administratives s'articulent avec des distinctions linguistiques.